

# Tout savoir sur la protection de l'entrepreneur individuel depuis la loi du 14 février 2022

#insaisissabilité	#patrimoine privé	#patrimoine d'affectation	#Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL)	#patrimoines démultipliés	#Entrepreneur Individuel (EI)
-------------------	-------------------	---------------------------	--	---------------------------	-------------------------------

**Référence :** CIA-19078-006

**Durée :** 0.5 jour

## Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à [info@coform.fr](mailto:info@coform.fr), nous étudierons ensemble vos besoins.

## Description

Du point de vue de la pratique notariale, dresser un bilan et entrevoir les perspectives en matière de protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel depuis la loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante.

## Objectifs pédagogiques



À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Résoudre toutes les questions notariales en matière d'EI.

# Programme de la formation



## I. La mise en place du dispositif de protection

### A. Constitution, déclaration ou affectation ?

- 1) Les personnes concernées
- 2) Les biens concernés
- 3) Les modalités d'adoption du régime protecteur de l'entrepreneur individuel

### B. Evolution du patrimoine protégé

## II. L'efficacité des mesures de protection du patrimoine de l'entrepreneur indépendant

### A. Faire mieux que l'insaisissabilité

### B. Faire mieux que l'EIRL

## Pour qui ?

### Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

### Pré-requis :

Avoir survolé le Code de commerce sur la protection de l'entrepreneur individuel.

## Les points forts de la formation

La présentation de cette révolution juridique se fera par une approche progressive ancrée sur des cas réels.

## Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Tour de table
- Cas pratiques

### Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

### Pourquoi choisir cette formation

- 76 participants formés en 2024
- 17 questions écrites sur 2024
- 66 questions orales en 2024

### Notre intervenant

**Juriste consultant au CRIDON OUEST**  
Docteur en droit

Domaines d'intervention :

- Droit des sociétés
- Droit de l'entreprise individuelle
- Droit du surendettement
- Droit des procédures collectives
- Baux commerciaux

